

cegid



Cegid Tax Ultimate

Déclaration d'accessibilité

RGAA 4.1.2

SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Engagement d'accessibilité	3
2. État de conformité	3
3. Résultats des tests	3
4. Contenus non accessibles	3
4.1. Non-conformité	3
4.2. Dérogations pour charge disproportionnée	3
5. Établissement de cette déclaration d'accessibilité.....	3
5.1. Technologies utilisées pour la réalisation du produit.....	4
5.2. Environnement de test.....	4
5.3. Outils utilisés pour évaluer l'accessibilité	4
5.4. Pages ayant fait l'objet de la vérification de conformité.....	4
6. Retour d'information et contact.....	4
7. Voies de recours	5

1. ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE

Cegid s'engage à rendre le produit Cegid Tax Ultimate accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. À cette fin, Cegid met en œuvre une stratégie d'amélioration continue de l'accessibilité, incluant des audits réguliers et des plans d'action adaptés.

2. ÉTAT DE CONFORMITE

Le produit Cegid Tax Ultimate est **partiellement conforme** aux critères d'accessibilité définis par le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), version 4.1.2, en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

3. RESULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé par Cegid révèle le **taux de conformité global évalué à 77%** lors du dernier audit réalisé.

4. CONTENUS NON ACCESSIBLES

4.1. Non-conformité

Les éléments suivants ne sont pas encore pleinement accessibles :

- **Images** : Certaines images ne disposent pas de descriptions alternatives appropriées.
- **Boutons** : Certains boutons icônes ne possèdent ni rôle défini ni indication ARIA.
- **Formulaires** : Les cases à cocher dans les tableaux présentent une zone d'action trop réduite et ne sont pas associées à un label.
- **Contraste** : Certains textes et éléments graphiques présentent un contraste insuffisant.
- **Focus** : Le focus est peu visible ou absent sur certains éléments interactifs.
- **Navigation** : La navigation au clavier peut entraîner des blocages ponctuels.

4.2. Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation pour charge disproportionnée n'est invoquée à ce jour.

5. ÉTABLISSEMENT DE CETTE DECLARATION D'ACCESSIBILITE

Cette déclaration a été établie le 25 août 2025.

5.1. Technologies utilisées pour la réalisation du produit

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- React

5.2. Environnement de test

Les tests ont été réalisés avec les configurations suivantes :

- Navigateur Google Chrome (dernière version)

5.3. Outils utilisés pour évaluer l'accessibilité

- Lighthouse
- Plugins Chrome pour le contraste des couleurs
- Analyse manuelle des attributs ARIA et de la navigation clavier

5.4. Pages ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page d'accueil
- Menu principal
- Tableaux de données
- Formulaires
- Tableau de bord

6. RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder à un contenu ou un service du produit Cegid Tax Ultimate, vous pouvez contacter le service responsable de l'accessibilité à l'adresse suivante : accessibilite@cegid.com

Vous serez orienté vers une alternative accessible ou recevrez le contenu sous une autre forme.

7. VOIES DE RECOURS

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du produit, que vous l'avez signalé sans obtenir de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Défenseur des droits par les moyens suivants :

- Formulaire en ligne : <https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits près de chez vous :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues>
- Par courrier postal (gratuit, sans affranchissement) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07